

## **Commission aménagement du bourg**

Réunion du 17 décembre 2015 – 20 h 30

### Étaient présents :

Denis Ferté, Daniel Bénac, Marianne Martinez, Pierre Prieur, Martine Boye, Franck Boyer, Dominique Perchet.

**Denis Ferté** a ouvert la séance en rappelant que, si certains avaient demandé des comptes rendus des réunions précédentes, la dernière réunion (qui avait été courte, faute de beaucoup de participants) n'avait pas donné lieu à un PV ; pour la réunion d'avant, le compte rendu avait été publié dans le bulletin municipal N° 4 d'avril 2015 (où il faut se reporter : voir texte en annexe).

### **Place Pomiès**

L'ABF a validé le projet qui a été présenté en conseil municipal. La consultation est en cours et les résultats seront connus lundi 21 (date de clôture de l'appel d'offres). Le budget permet de traiter la continuité vers la rue du Four Neuf. Les plantations seront traitées en régie avec Richard Desplat. Les travaux commenceront en mars pour une livraison avant l'été.

### **Place Mazérac**

Le bas de la place sera seul traité puisque l'éboulement de la place des Moines a imposé de reporter le budget d'une place à l'autre. Avec Citrus, le canal sera ouvert : un sondage a montré qu'il n'y avait pas d'obstacle et que tout est faisable. Les travaux pourraient se dérouler en 2016 soit sous la forme d'un chantier courant soit sous la forme d'un chantier international.

### **Place des Moines**

Est prévu de rebâtir le mur de soutènement pour protéger la place des crues : ce sera un préfabriqué en L doublé d'un parement en pierres ;

Le mur s'arrêtera provisoirement à 1 ou 2 m en dessous du niveau actuel de la place pour permettre de faire des choix ultérieurs : soit revenir au niveau, soit créer une terrasse dominant l'Aveyron.

Les travaux débiteront en janvier (le 7). Ils se feront sous la surveillance de l'archéologie préventive qui travaillera au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

(Bertrand Poissonnier devait venir faire la présentation de l'état de la recherche et du savoir actuel ; il n'a pas pu venir.)

La place est le point fort qui fait interface entre la rivière et le bourg. Après, beaucoup de choix sont liés aux décisions qui seront prises à propos de la chaussée de Roumegous (et donc le niveau de l'eau).

Denis Ferté présente les options concernant cette chaussée : la politique de l'État vise à faciliter la circulation des poissons et des sédiments.

3 possibilités :

L'arasement total ;

Une échancrure de 5 m de long ramenant le seuil de 60 cm à 25 cm ;

Le maintien de la chaussée avec des aménagements pour les poissons et les canoës.

Selon les choix, les subventions sont différentes

La solution avec aménagement est aidée à 40 %,

La solution de la brèche est aidée à 80 %.

Cela a une influence importante sur le projet de la place des Moines. En effet, le miroir d'eau créé par la chaussée de Roumegous serait quasiment défait et l'Aveyron reprendrait un cours plus sinueux (croquis de D. Ferté) avec des parties enherbées. Le niveau selon les saisons serait évidemment variable.

D. Perchet, dans le débat, a voulu préciser certains points communiqués par l'ABF et le service de l'eau à Montauban.

La brèche préconisée serait de 20 m et non de 5 m. Selon Olivier Boyer (service de l'eau) le plan d'eau serait peut-être maintenu mais sans aucune assurance. De toute façon, une étude d'impact est nécessaire pour connaître les effets hydrologiques, piscicoles, le lien avec les nappes, la circulation des sédiments et l'impact touristique. Par ailleurs, un relevé Inrap sera aussi obligatoire avant travaux.

Les dossiers vont de l'aval vers l'amont ; Bioule vient d'être traité et Saint-Antonin n'est pas à l'ordre du jour.

Pour l'ABF, le plan d'eau fait partie du périmètre sauvegardé et il sera nécessaire d'avoir un accord du service. Pour M. Gisclard, la cohérence du patrimoine thermal est importante. Sous réserve du résultat des fouilles sous la place des Moines, c'est le choix qui a sa préférence actuellement.

Enfin, D. Perchet a voulu expliquer qu'il y avait une autre option par ailleurs prévue dans les documents de l'Onema ; ne rien faire car la chaussée a un intérêt patrimonial et n'est pas assez haute pour gêner la circulation des poissons. Cet argument est actuellement développé auprès du ministère de la Culture pour que ce patrimoine (historique, paysager, culturel...) soit aussi pris en compte.

*Le temps ayant été mesuré pour exposer ces arguments, ils sont synthétisés en annexe à ce compte rendu.*

F. Boyer pense qu'il faut demander au ministère et à la police de l'eau de faire accélérer le dossier de Saint-Antonin pour avoir une décision et des travaux rapidement. L'étude d'impact pourrait être demandée à Pierre Durand (technicien rivière à la CC).

F. Boyer qualifie d'obscurantiste la position qui promeut le maintien du miroir d'eau et la réhabilitation de la place des Moines sous l'angle thermal.

Il explique qu'il peut jouer le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour pré-instruire le dossier auprès de l'Onema, lancer un appel à projets pour valoriser les découvertes de l'archéologie préventive. Il faut aussi prendre en compte le point de vue du conseil départemental qui gère la route, car le périmètre de fouilles devrait aller jusqu'à la poste.

### **Aménagement du bourg**

Le stage de Lorette Soula a permis de décrire toutes les rues du bourg et d'en préciser les caractéristiques : longueur, largeur, état...

Après les déplacements à Puycelsi et Martel-Cahors pour voir les réalisations intéressantes, la commission est invitée à définir des priorités, des choix.

Chacun a été invité à faire des propositions qui ont été ensuite soumises au vote. Par itération, on est arrivé aux choix

- > Rue Droite (F. Boyer a fait remarquer qu'elle pourrait conduire de la Bonnette à la rue de la Pélisserie) et « aspirer les visiteurs de façon intéressante ;
- > Parcours de la rue Saint-Angel jusqu'à la rue de l'Hôpital Majeur (ou en partie jusqu'à la rue Donat qui mène à la place des Moines)
- > Entrées de villes à traiter sur quelques mètres, permettant d'indiquer qu'on entre dans le secteur historique.

La question de l'éclairage encastré dans le sol qui pourrait être réalisé en même temps que le dallage : F. Boyer fera des propositions à partir d'idée innovantes pour lancer la réflexion.

Les autres propositions (rue du Pont de l'Aveyron), rue Rive-Vialat, rue de la Bride, n'ont pas été sélectionnées.

Il a été proposé que ces aménagements soient ventilés en deux postes différents : budget de voirie pour la rue Droite et le circuit Saint-Angel - rue de l'Église..., budget spécifique pour les entrées de ville.

***Pour voir comment ces choix se traduiront dans le concret, un atelier a été prévu le dimanche 17 janvier (RV à 14 heures devant la boulangerie Donnadiou pour arpenter les rues).***

La discussion a aussi évoqué des points de détail :

- Les jardinières du canal de la rue Rive-Vialat utiles ? Pas utiles?) ;
- L'état de la rue de la Bride où vont beaucoup les touristes ;
- Le stationnement d'une voiture devant la voûte entre la rue Frézal et l'Aveyron, qui bouche la vue et pénalise l'accès à la rive ;
- La possibilité de re-végétaliser des ruelles purement piétonnes goudronnées : demander les conseils de Richard Desplat.

Une démarche pour améliorer la qualité et l'esthétique des équipements des terrasses a été discutée : c'est au moment de la discussion de l'autorisation d'occupation du domaine public et du renouvellement du bail qu'on pourrait inciter les commerçants à faire mieux (moins « cheap »). Un conseil, des préconisations. Mais comme cette exigence aura un coût pour les commerçants, il est nécessaire d'avoir une discussion avant, d'une concertation en passant par l'association des commerçants.

---

## **Compte rendu paru dans le BM**

### COMMISSION AMÉNAGEMENT DU BOURG ET FLEURISSEMENT

#### FLEURISSEMENT

La commission s'est réunie une fois.

L'information a porté sur le fleurissement et l'état de la végétation dans les différentes parties du territoire communal.

La commission s'est également penchée sur le programme de replantation des arbres en remplacement des arbres morts.

#### AMÉNAGEMENT DU BOURG

La commission s'est réunie trois fois. Elle s'est donnée pour objectif d'établir un programme pour la mise en valeur du vieux bourg avec comme premier travail le référencement et le classement de l'ensemble de la voirie du bourg historique selon trois critères :

- ! Voirie principale ;
- ! Voirie secondaire carrossable ;
- ! Voirie à vocation piétonne.

Pour chaque type de voirie il est prévu d'établir un référentiel pour l'aménagement (traitement au sol) de la voirie, du mobilier urbain, de l'éclairage...

Le cheminement de l'eau dans la vieille ville est un élément structurant important : canaux, moulins

Un travail sur la valorisation de cet élément est entrepris comprenant :

- La réalisation d'une plaquette/dépliant sur le sujet ;
- création d'une vidéo à projeter à l'office de tourisme ;
- Marquage au sol pour suivre le souterrain ;
- Réouverture des canaux, là où c'est possible.